



CALENDRIER 2019/2021

1ère année - 2019/2020

2ème année - 2020/2021

Modules	Dates
Module 1	Du 9 au 13 décembre 2019
Module 2	Du 9 au 13 mars 2020
Module 3	Du 22 au 26 juin 2020

Modules	Dates à définir
Module 4	Octobre/novembre 2020
Module 5	Février/mars 2021
Module 6	Mai/juin 2021

Stage

3 jours au cours de la seconde année

Coût de la formation : nous consulter



MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'envoi en formation est sous la responsabilité du Directeur Diocésain

Condition d'envoi en formation :

⇒ Etre en poste ou être identifié par le Directeur Diocésain comme étant fortement susceptible d'occuper un poste à court terme cf. texte voté au CNEC le 3 juillet 09 dans la partie 3.2 "Formation" :

"Le chargé de mission doit bénéficier d'une formation initiale... Cette formation initiale peut associer la formation préalable avant la prise de fonction et la formation en alternance."

Ce parcours est ouvert à tous les nouveaux collaborateurs et également aux plus anciens en lien avec les évolutions qui touchent à leur fonction.

Inscription :

Le projet d'inscription étant validé par le Directeur Diocésain auprès de l'ECM



prendre contact avec l'ECM, Myriam BOUTRUCHE, de préférence par mail



pour demander une fiche d'inscription :

m-boutruche@enseignement-catholique.fr

ECM

Espace Montalembert
2 rue Chaintron - 92120 MONTRouGE
Tél. 01 55 48 04 60
www.ecoledescadresmissionnes.fr

ECM

école des cadres missionnés
Enseignement catholique

Chargés de Mission
Dans les services de l'Enseignement Catholique

Formation promotion 2019-2021

La formation est ouverte aux personnes exerçant ou se préparant à exercer une responsabilité de chargé de mission dans les service d'animation de l'Enseignement catholique

“Coordinateur opérationnel dans des établissements éducatifs scolaires et/ou de formation”

Certification professionnelle inscrite au RNCP code 24882 - code NSF 333p

Par arrêté du 26 novembre 2015 publié au Journal Officiel du 3 décembre 2015

La formation est ouverte aux personnes exerçant ou se préparant à exercer une responsabilité de chargé de mission dans les service d'animation de l'Enseignement catholique.

Ce parcours de formation est un parcours conduisant à la certification de niveau 1 de «Coordinateur opérationnel dans des établissements éducatifs scolaires et/ou de formation».

Cette formation en alternance est organisée sur 2 ans.

La certification s'adresse à des personnes se destinant à des fonctions de coordination opérationnelle dans les champs de l'éducation, de l'enseignement et de la formation. La particularité de sa mission est de collaborer étroitement à la mission du dirigeant d'une organisation éducative scolaire et/ou de formation : le coordinateur opérationnel assiste et conseille la direction générale, participe à l'élaboration des choix stratégiques, assure, par délégation, la responsabilité entière de projets ciblés et coordonne pour cela une équipe travaillant sous sa responsabilité. Il peut représenter le dirigeant.

La formation, organisée sur deux ans, permet la construction des compétences répertoriées dans le référentiel d'activités et de compétences du « Coordinateur opérationnel dans des établissements éducatifs scolaires et/ou de formation », et prend appui sur le texte adopté par la comité National de l'Enseignement Catholique du 3 juillet 2009 « Les services d'animation dans l'Enseignement Catholique - Principes organisateurs et statut des chargés de mission ».





LE PARCOURS DE FORMATION

1ère année de formation

Module 1 - Contextualiser et se situer dans sa responsabilité



INTERSESSION

Module 2 - Construire son identité Professionnelle en contexte : conduite de projet, délégation et subsidiarité



INTERSESSION

Module 3 - Coordonner un secteur d'activité : cohérence des actions, cohésion des équipes

2ème année de formation

Module 4 - Contribuer au développement du réseau des établissements: appui au directeur diocésain pour faire vivre les orientations diocésaines dans un environnement pluriel



INTERSESSION

Module 5 - Contribuer à l'animation éducative et pédagogique du réseau des établissements



INTERSESSION

Module 6 - Manager la diversité en cohérence avec les orientations diocésaines



LA FORMATION S'APPUIE

- * Sur les pratiques professionnelles développées (et/ou à développer) par les stagiaires
- * Sur les différents champs d'expertise des stagiaires



LE DISPOSITIF EST PENSÉ EN ALTERNANCE

- * des temps de présentiels : 6 sessions de 5 jours sur deux ans. Un stage d'observation de 3 jours dans une autre direction diocésaine (en année 2).
- * un temps d'accompagnement de la pratique professionnelle afin de guider le stagiaire en vue de la certification
- * un travail à distance pendant les intersessions en utilisant l'espace numérique de partage



LE PARCOURS DE FORMATION EST PENSÉ À LA LUMIÈRE

- * de la diversité des missions réalisées par les animateurs institutionnels, pour permettre au chargé de mission de situer sa fonction en appui et conseil au pilote diocésain et de se situer dans son secteur d'activités et/ou d'expertise.



UNE FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation vise à accompagner un processus de prise de responsabilité et prépare à un métier second.

La certification vise à évaluer les compétences du coordinateur opérationnel et stratégique à :

Identifier et s'approprier les valeurs de l'organisation et le type de management du dirigeant afin d'inscrire son action dans le cadre de sa délégation, avec loyauté tout en conservant son identité professionnelle propre.

Agir en situation complexe en développant une capacité d'analyse réflexive indispensable à la mise en œuvre d'un management stratégique référé à une éthique.

Faire preuve d'expertise et d'une visée prospective dans la coordination du secteur dont il a la charge et dans la conduite des projets.



ORGANISATION DE LA CERTIFICATION

L'évaluation des acquis se réfère à quatre principes essentiels :

- 1) Un principe réflexif : l'évaluation comprend toujours un retour du candidat sur son activité. Cette capacité d'analyse est indispensable à la construction des compétences et garantit l'affinement et l'enrichissement de la pratique professionnelle.
- 2) Un principe éthique : le management stratégique auquel participe le pilote opérationnel et stratégique s'inscrit dans le cadre plus large de la mise en œuvre d'une gouvernance référée à une approche éthique de l'homme et de la responsabilité. Il est attendu du candidat qu'il sache expliciter le sens de son action et fasse preuve de discernement dans les processus de décision.
- 3) Un principe stratégique : le pilote opérationnel et stratégique collabore à la mission du dirigeant et contribue au développement de l'organisation. Il est donc attendu qu'il sache mettre en œuvre un management stratégique appuyé sur une analyse systémique du contexte et de son environnement ; qu'il puisse témoigner de sa capacité à impulser et accompagner le changement ; qu'il sache rendre compte de son action et mettre en œuvre des procédures d'évaluation.
- 4) Un principe épistémologique : les acquis de la formation mobilisent des connaissances situées, datées et qui se réfèrent à des champs théoriques, scientifiques, culturels. Il s'agit de les formaliser et d'en tirer des principes d'action.

Au cours des 2 années, cinq unités de certification font l'objet d'une validation

Année 1 : l'UC2 (Coordination d'un secteur d'activités) et l'UC3 (Pilotage de projets)

Année 2 : l'UC4 (Contribution aux décisions et actions stratégiques), l'UC5 (Conseil et assistance au dirigeant sur les questions générales de gestion interne et de représentation externe de l'organisation) et l'UC1 (Contribution éthique et responsable au développement et à la transmission des valeurs de l'organisation).